

**PV n°8 du 9 février 2026**

**REUNION DES 3 COMITES**

**Membres présents :**

Pour les parlementaires : Michel Halin (MH), Claude Germay (CG), (Marcel Dardinne est excusé)

Pour le C.P.J. : Daniel Gustin (DG), (Bernard Lange et Geoffroy Masson sont excusés)

Pour le C.P. : Benjamin Riga (BR), Martine Corbisier (MC), Béatrice Lebrun (BL)

Pour le Conseil d'Administration : Fabrice Appels (FA)

La séance est ouverte à 18h10.

Michel Halin préside la séance et rappelle que l'article du R.O.I. PA48 dispose que :

Au moins une fois par an, sur invitation du Président du Groupe, les Parlementaires se réuniront avec le CP et le CJP pour débattre des mesures à prendre en vue de la promotion du basket-ball dans leur province et qu'il est utile de s'entendre pour tenter de coordonner nos actions pour rencontrer les problèmes rencontrés par chacun dans son domaine de compétence.

¶ DG : sur les mesures qui pourraient être prises pour tenter d'enrayer l'aggravation de la violence verbale et physique.

L'article PC49 (rencontres à bureau fermé) étant difficile à mettre en œuvre (interdire l'entrée d'un lieu public est-il légal, comment organiser un match de jeune si les parents ne peuvent pas voir les enfants évoluer, ...), une proposition pourrait être faite à l'AG de limiter cet article à son aspect financier. Le groupe parlementaire y sera attentif.

S'ensuit un échange « à bâtons rompus » sur la façon dont on pourrait enrayer cette aggravation de la violence (comment faire porter la responsabilité aux clubs ? exclure du championnat l'équipe concernée ? ....) dont il ressort qu'a minima nous décidons de faire une communication groupée pour essayer d'y donner plus de poids.

¶ BR : estime qu'il faudrait interdire de compétition provinciale les joueurs U12 IP ce à quoi il est répondu que le « championnat » U12IP est à ce stade un projet pilote et rien d'autre ; il sera néanmoins utile de poser la question aux évaluateurs du projet et au CDA.

¶ BR : le CP aimeraient être concerté sur le projet de réforme du championnat régional jeune, notamment quant à l'impact de l'établissement éventuel de zones géographiques différentes des traditionnelles limites provinciales.

Plusieurs intervenants estiment qu'il est trop tard pour implémenter une nouvelle réforme dès la saison 2026-2027

☒ DG : évoque la proposition qui devrait être déposée en matière de normes de sanctions, le groupe parlementaire y sera attentif.

À ce sujet il souhaiterait que soit établie une véritable norme pour les sanctions visant le personnel de table (au lieu du « Q2 »).

S'ensuit un échange « à bâtons rompus » sur la façon dont on pourrait améliorer la compétence du personnel de table ; l'idée d'une licence spéciale (FA, DG) est battue en brèche par les autres intervenants (ne décourageons pas les bénévoles) qui prônent d'étendre et encourager les formations dans et par les clubs, notamment par la mise en ligne de tuto sur le site de l'AWBB.

☒ MC : propose le même système pour les délégués non affiliés que celui créé pour suppléer à la non inscription d'un joueur sur la liste PC53 ter 7 e alinéa ; proposition sera faite par les parlementaires.

☒ MC : dans le même ordre d'idée quelle est l'utilité des délégués en U7 U8 puisqu'il s'agit d'une animation. Ce à quoi FA rappelle l'article PC28 point 3 (délégué de club et non délégué aux arbitres). MC souligne néanmoins qu'il est paradoxal qu'un forfait coûte moins cher qu'une absence de délégué.

☒ DG + CP : malgré le principe reconnu « pas de sanction sportive pour des manquements administratifs », il reste des articles non corrigés en ce sens.

☒ BR : suggère qu'une adresse « awbb.be » soit assignée à chaque matricule.

☒ DG : s'étonne de devoir remplir lui-même les fiches d'informations des arbitres pour pouvoir les défrayer suite à un passage au CJP et demande à ce qu'elles soient complétées par la CFA dans le système; les membres du CP s'en étonnent et vont examiner pourquoi le système « ad-infiny » ne les lui procure pas et vont se tourner vers la CFA pour faire suite à la demande de Danny.

☒ DG : se demande pourquoi le CJP ne peut inscrire les sanctions directement dans « Ad-infiny » ; les membres du CP enregistrent leurs amendes directement dans « Bigcaptain » et ont indiqué voir si ce serait possible pour le CJP.

Par ailleurs DG déplore que le fichier des sanctions n'y soit pas à jour. FA rappelle qu'il n'appartient pas au CJP de vérifier l'application des sanctions...

☒ BR : pose la question de savoir si le délai de convocation de 5 jours (PJ47) n'est pas trop court à l'époque actuelle où les activités des gens permettent difficilement de s'organiser en si peu de temps... Il est rétorqué (DG) qu'il faut pouvoir agir rapidement notamment en fin de championnat.

☒ CG : ayant constaté que le tableau de convocation des arbitres se prépare un mois à l'avance pendant que le délai pour obtenir une modification de calendrier est de 15 jours, ne faudrait-il pas adapter le PC59 en conséquence ?

De manière générale tout le monde se plaint du nombre excessif de modifications au calendrier, mais sur quelle solution s'accorder pour en diminuer le nombre ?

Le Président lève la séance à 20h45 en félicitant les intervenants pour leur disponibilité et la qualité des interventions et en assurant que le groupement parlementaire sera attentif à remonter les différentes questions posées et à déposer les propositions de modification au R.O.I. qui seront jugées pertinentes par le groupement.

Le projet de PV sera soumis à l'ensemble des participants pour validation préalablement à sa publication.

Pour les Parlementaires, Pour le Comité provincial, Pour le Comité judiciaire

Les présidents

Michel Halin , Benjamin Riga, Danny Gustin

Secrétaire de réunion

Claude Germay